

RÉGIE PERSONNALISÉE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

PROJET DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le vingt-neuf novembre, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée du Centre Culturel et Sportif de Lans-en-Vercors, dûment convoqué le vingt-trois novembre, s'est réuni à dix-neuf-heures en session ordinaire dans la salle de réunion du centre culturel et sportif de Lans-en-Vercors, sous la présidence de Madame Véronique RIONDET, Présidente de la Régie personnalisée.

Membres en exercice : 9

Présents : 6

Présidence : Véronique RIONDET

Administrateurs :

Guy CHARRON – Marcelle DUPONT – Céline PEYRONNET – Marc MARECHAL – Christophe LEBEL

Absents excusés ayant donné pouvoir : Caroline DELAVENNE à Marcelle DUPONT – Olivier SAINT-AMAN à Marc MARECHAL

Absents excusés : Jean-Charles TABITA

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Marcelle DUPONT

Assiste au Conseil d'Administration avec voix consultative : Marie GALLIENNE, directrice

ORDRE DU JOUR :

- I. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 6 octobre 2022
- II. Décision modificative N°2 du budget primitif 2022
- III. Tableau des effectifs
- IV. Demandes de subventions

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2022

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 10 octobre 2022.

Approbation à l'unanimité.

RÉGIE PERSONNALISÉE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

II. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2022

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits au budget principal de la Régie Personnalisée du Centre Culturel et Sportif, il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT DÉPENSES :

ARTICLES	CHAPITRE	INTITULÉS	DÉPENSES
60623	011	Alimentation	-2 500.00 €
6251	011	Voyages et déplacements	-750.00 €
6257	011	Réceptions	-750.00 €
6518	65	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	2 500.00 €
6535	65	Formation	1 500.00 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT			0.00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les dispositions ci-dessus.

DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN PRÉFECTURE LE 01/12/2022.

III. DEMANDES DE SUBVENTION

La Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif développe au sein du Cairn une programmation culturelle régulière, s'appuyant sur différents genres artistiques et valorisant notamment les productions artistiques issues du territoire, de la communauté de communes du massif du Vercors, du département de l'Isère et de la Région Auvergne - Rhône-Alpes. Dans le cadre de ses activités, la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif développe également des événements phares, rayonnant sur un large territoire. L'éducation artistique et culturelle est un axe majeur du projet du Cairn.

Afin d'asseoir et de développer la qualité de la programmation artistique et le rayonnement de la saison culturelle du Cairn, des projets d'éducation artistique et culturelle, du festival Les Théâtrales du Vercors et du festival Jeunes Bobines, la recherche de soutiens financiers est nécessaire.

Les services de l'État, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de l'Isère et la Communauté de Communes du Massif du Vercors seront sollicités pour des subventions au plus fort taux possible. Des recherches de mécénat seront menées, ainsi que toute autre recherche de financement permettant l'aboutissement des projets et l'atteinte des objectifs de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la sollicitation de toutes les subventions auprès de tous les financeurs
- AUTORISE la présidente à signer les dossiers de demandes de subventions et toute autre pièce nécessaire à l'aboutissement de ces dossiers.

DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN PRÉFECTURE LE 01/12/2022.

La secrétaire de séance,
Marcelle DUPONT